

FESTIVAL AFRICAIN DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL DES SAVANES

FACAS 2025

SELECTION DES FILMS ET CONCOURS DE COURT-METRAGE

REGLEMENT GENERAL

1. OBJECTIF DU FESTIVAL

Le Festival Africain du Cinéma et de l'Audiovisuel des Savanes (FACAS) s'assigne la mission générale de préserver et promouvoir les diversités culturelles, sociologiques et touristiques des régions de Côte d'Ivoire. Cela, à travers le viseur de la caméra : spécifiant ainsi la créativité et la richesse de ses productions cinématographiques et audiovisuelles. Un caractère singulier et innovateur qui s'internationalise à toute l'Afrique pour réaliser les desseins intégrateurs de ce projet.

Comme marque de fabrique, cette créativité est encouragée à travers les échanges et les partages avec les divers publics et les créateurs. D'où l'institution du concours de court métrage pour détecter les talents et les accompagner dans des choix de carrières ; en vue d'assurer la relève pour un éveil du 7ème Art.

2. CATEGORIES DE SELECTION

Après une présélection, les films retenus pour l'édition de 2025 sont classés par catégories :

- *LONG-METRAGE FICTION* : Films de fiction d'une durée minimum de 60 minutes ;
- *LONG-METRAGE DOCUMENTAIRE* : Films documentaires d'une durée minimum de 60 minutes ;
- *SERIE TELEVISEE* : Séries comprenant plusieurs épisodes (3 premiers épisodes) ;
- *FILMS ACADEMIQUES* : concernent les films ayant fait l'objet de soutenance d'un diplôme de fin de cycles dans un établissement audiovisuel. Année N+1 maximum à la date du festival ;
- Le Concours spécifique de *COURT-METRAGE* : Films de fiction ou Documentaire, 26 minutes ; respectant impérativement le thème de l'édition 2025 : "*La Sauvegarde du Patrimoine Culturel à Travers le Cinéma*".

3. CRITERES DE SELECTION

Tous les films soumis doivent répondre aux critères suivants :

- Origine : Le film doit être d'origine africaine ou réalisé par un cinéaste africain. Peu importe sa nationalité. Les films coproduits avec des partenaires étrangers peuvent également être sélectionnés ;
- Thématique : Les œuvres doivent traiter des thèmes liés à la culture, aux réalités sociales, économiques ou politiques de l'Afrique.

Nb : Le court-métrage, en particulier, doit respecter le thème de l'édition 2025 : "La Sauvegarde du Patrimoine Culturel à Travers le Cinéma", mettant en avant la préservation ou la valorisation du patrimoine culturel africain.

- Format : Les films doivent être présentés dans un format de projection numérique standard (DCP, MP4 ou autres formats numériques compatibles avec les équipements du festival) ;
- Langue : Les films peuvent être présentés dans n'importe quelle langue, mais doivent être accompagnés de sous-titres en français ou en anglais, si cette langue originale est différente de l'une des 2 langues précitées.
- Durée : Pour les courts-métrages, la durée ne doit pas excéder 26 minutes.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Date limite de soumission : Les films doivent être soumis avant le 5 juillet 2025 ;
- Inscription : Les films doivent être inscrits et soumis via *FilmFreeway*, *Festhome*,

Nb : Seuls les films pour le concours de court-métrage peuvent être envoyés directement via Transfert.

- Frais d'inscription : L'inscription est gratuite pour toutes les catégories.

Documents requis à l'inscription :

- Formulaire d'inscription disponible sur le site du FACAS (www.facas.ci);
- Film en version numérique (format MP4, ou DCP) ;
- Synopsis du film (maximum 300 mots) ;
- Biographie et filmographie du Réalisateur ;
- Affiche du film en haute définition ;
- Bande-annonce du film (si disponible) ;
- Extraits de presse et critiques (si disponibles).

5. SELECTION ET JURY

- Processus de Sélection :

Tous les films seront soumis à une présélection. La liste des films retenus sera disponible sur le site : www.facas.ci avant le début du festival.

La sélection des films sera effectuée par un comité de sélection composé de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel. Ce comité évaluera la qualité artistique, la pertinence des thèmes abordés et l'impact de chaque œuvre.

– *Jury :*

Un jury composé de cinéastes, de producteurs, de journalistes spécialisés et de personnalités du cinéma africain, sera chargé de décerner les prix dans chaque catégorie. Les décisions du jury sont irrévocables et souveraines.

Nb : Les Critères de sélection pour le concours de Court-Métrage :

Les films seront évalués en fonction de la qualité artistique, de l'originalité, du respect du thème de l'édition, et de la pertinence dans la représentation du patrimoine culturel africain.

6. PRIX ET RECOMPENSES

6.1 Les films sélectionnés dans chaque catégorie pourront concourir pour les prix suivants :

- Le Sizang d'Or, Grand Prix du Festival ;
- Prix SOULEYMANE CISSÉ du Meilleur Long-métrage Fiction ;
- Prix NOUR EDDIN SAIL du Meilleur Long-métrage Documentaire ;
- Prix de la Meilleure Série Télévisée ;
- Prix du Meilleure Film académique ;

6.2 : Les prix concernant le concours spécifique de Court-Métrage :

- 1er Prix : Prix Roger NGnoan BALA du Meilleur Court-Métrage ;
- 2ème Prix : Prix Gaston KABORÉ du Meilleur Scénario ;
- 3ème Prix : Prix Cheick Oumar SISSOKO de la Meilleure Direction Artistique.

7. PROJECTIONS ET DISTRIBUTION

– *Projections publiques* : Les films sélectionnés seront projetés lors du festival. La programmation des projections sera définie par les organisateurs avant le début du festival et disponible sur le site www.facas.ci ;

– *Distribution* : Le festival peut organiser des projections dans d'autres festivals

Partenaires ou dans des espaces de diffusion. Les droits de diffusion seront négociés au cas par cas avec les producteurs des films, et matérialiser par la signature d'un contrat entre les parties.

8. DROITS ET PROPRIETES

– Droits de diffusion

- En soumettant un film, le participant garantit que le film est libre de tous droits ou qu'il a l'autorisation d'utiliser toute la musique, les images et tout autre contenu.
- Le participant autorise le festival à utiliser des extraits de son film (maximum 3 minutes) à des fins de promotion.

– Propriété intellectuelle

Le festival ne revendique aucun droit sur le film soumis. Les droits de distribution et d'exploitation restent la propriété du réalisateur et/ou du producteur.

9. RESPONSABILITE

Le festival décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des supports de projection envoyés, ou en cas de dommages occasionnés lors du transport.

10. MODIFICATIONS

Les organisateurs du FACAS se réservent le droit de modifier ou de compléter le règlement si nécessaire. Si tel est le cas, les modifications seront communiquées aux participants avant le début des activités.

11. IMPORTANT

- Les films soumis pour le concours spécifiques de court-métrage doivent, Impérativement, respecter le thème de l'année :

"La Sauvegarde du Patrimoine Culturel à Travers le Cinéma"

Les œuvres devront mettre en valeur le patrimoine culturel africain, à travers des récits visuels et sonores qui respectent l'identité culturelle du continent. Au risque d'être disqualifiés;

- l'année de réalisation du film : année N+1 maximum à la date du festival ;
- Le film doit être libres de tout droit, et n'avoir jamais été publiquement diffusé sur aucun support ni distribué commercialement ;
- la mention FACAS 2025 doit figurer dans le générique (fin /début) ;
- Un film inscrit au festival ne peut être ni retiré ni remplacé ;
- En cas de fausses déclarations relatives aux conditions de participation d'un candidat, le FACAS se réserve le droit de retirer le candidat et son œuvre de la compétition.

Pour toute information complémentaire,
contactez-nous par e-mail à : damdyy@gmail.com / Keletiguicarne@gmail.com

Cel. +225 0173550360/ 0787522552/ 0709300705/ 0707522419.

Site Web : www.facas.ci

La Direction Générale